

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de MM. DECARME et TIXIER, excusés, a pris les décisions suivantes :

► ELECTIONS SENATORIALES :

Le vote organisé pour désigner un délégué et trois suppléants en vue du vote des sénateurs en septembre a désigné à l'unanimité : M. Charles LABOURE comme délégué et MM. Jean-Claude BENIGAUD, Gilles TIXIER et Arnaud BLETTERY comme suppléants.

► **ETUDE ASSAINISSEMENT** : suivant l'étude de faisabilité confiée au Cabinet Sinbio qui a remis son compte-rendu ce jour, la réhabilitation de notre système d'épuration des eaux usées des deux bourgs doit porter en priorité sur :

- l'aménagement d'un nouveau système d'épuration, car le lagunage ne permet plus de rejeter une eau suffisamment épurée dans l'Isable, surtout en période d'assec, et un système de filtre planté de roseaux doit être mis en place pour que les eaux rejetées à la rivière soient de bonne qualité

- l'élimination des plus importantes infiltrations d'eau claire dans le réseau par la réhabilitation des sections ou regards les plus perméables, sinon le nouveau système ne pourrait pas fonctionner.

L'étude a consisté à comparer deux solutions, leur faisabilité et leur coût de fonctionnement, qui se résument comme suit :

- soit deux stations d'épuration, une de 120 équivalent-habitants au Vieux Cherier et une de 245 E.H. aux Moulins, solution évaluée à 531 800€ et avec un surcoût important à prévoir au niveau de l'évacuation des 1300 m3 excédentaires de déblais de l'ancienne décharge du Vieux Cherier.

- soit une station unique aux Moulins, d'une capacité de 365 E.H., sur un terrain à acquérir entre la D.53 et la rivière, en gardant la lagune actuelle pour les eaux de pluie, en électrifiant pour automatiser le relevage et la répartition des flux, évaluée à 519 500€, dont 113 000€ pour les réhabilitations ponctuelles sur le réseau existant, ce qui semble pouvoir être réduit par des recherches complémentaires (passage caméra) pour mieux localiser les infiltrations, sur le secteur de Frédifont en particulier.

Au vu des conclusions de cette étude comparative, le conseil municipal décide de choisir la solution avec station unique aux Moulins et de confier l'étude de l'avant-projet correspondant au bureau d'études Sinbio, conformément aux résultats de la consultation des bureaux d'étude déjà menée l'an dernier ; par ailleurs, les regards entre Frédifont et Les Gouttes vont être inspectés pour localiser d'éventuelles infiltrations. En ce qui concerne le financement des travaux, l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, considérant l'amélioration des résultats de notre lagune comme une priorité, seraient prêts à subventionner ce programme à hauteur de 60 % + 20 % à condition qu'il soit lancé rapidement et le conseil municipal prend donc dès maintenant rang pour programmer ces travaux.

► **REFORME TERRITORIALE** : suite à la réunion de la communauté de communes du 29 juin 2017, le vote n'ayant pas permis de transmettre au Préfet la demande de fusion des trois communautés de communes (CCPUrfé, CCAix&Isable, COPLER) en une seule au 1/1/2018, avec possibilité pour les communes désirant quitter cette nouvelle entité pour une autre, de le faire dès la même date du 1/1/2018, il est demandé aux communes de se prononcer individuellement sur cette possible réorganisation intercommunale. Le conseil municipal, à l'unanimité des 10 votants (9 présents + 1 procuration) se prononce pour cette fusion CCPU+CCVAI+COPLER au 1/1/2018.

► **ATELIER COMMUNAL** : tous les devis demandés n'étant pas encore établis, la question de la construction de l'atelier communal est reportée à la prochaine séance.

► **TRAVAUX A L'ECOLE** : la mise aux normes des sanitaires de la classe maternelle pour accès aux handicapés est lancée pour réalisation pendant les vacances scolaires ; elle concerne principalement des travaux de plâtrerie-peinture, confiés à l'entreprise MOSNIER, plus quelques travaux de plomberie et électricité confiés aux entreprises CASTERAN et BENETIERE.

► **REPONSE NEGATIVE** à une proposition d'achat d'une parcelle de bois : le conseil préfère la reboiser.

Questions diverses : attribution d'un logement locatif communal à la famille LANGUE/BOST (3 enfants) - réponse négative à une demande de la Mission locale - établissement du tour de rôle pour la fête patronale - fixation de la date de la prochaine réunion du conseil municipal au 21 juillet.